


# Les correcteurs du CEB invités À SE MONTRER GÉNÉREUX

 L'inspection demande régulièrement de vérifier les copies des élèves ayant presque eu la moitié

► Chaque année, de nombreux inspecteurs envoyés dans les écoles pour superviser les corrections des épreuves du CEB donnent la consigne suivante aux enseignants correcteurs : essayez de trouver quelques points supplémentaires aux élèves ayant quasiment obtenu la moitié des points. Une consigne souvent explicite et qui ne manque pas de diviser les enseignants entre ceux qui se disent mal à l'aise face à une telle injonction venant d'un supérieur hiérarchique et ceux qui expliquent que ce serait injuste de faire rater l'élève pour un petit ou deux petits points oubliés. C'est ce qui ressort d'une série de témoignages d'enseignants correcteurs et de chefs d'établissements récoltés ces derniers jours et répartis dans différents secteurs de correction en Fédération Wallonie-Bruxelles.

"Je viens tout juste d'avoir l'inspecteur qui m'a demandé explicitement de revérifier une série de copies et donc de voir si c'était possible d'y trouver chaque fois les quelques points qui permettront aux élèves d'avoir la moitié. C'est une consigne que je reçois chaque année", indique un directeur d'école

primaire. "Chaque année, l'inspection nous fait passer le message très clairement : regardez si vous pouvez grappiller quelques points à tel ou tel élève. Attention, on n'invente pas les points non plus s'ils n'existent pas. Il y a des questions où la réponse est plus subjective et où il existe une marge de manœuvre, et puis des erreurs d'inattention de professeurs ayant oublié tel ou tel point, cela existe", explique une autre directrice du fondamental.

Beaucoup d'enseignants et de chefs d'établissement comprennent de telles consignes, soulignant par exemple que ce serait dommage de faire échouer un élève

pour un point, ou indiquant que faire doubler est souvent une fausse solution. "Le problème est plus large. Je suis dans une école à discrimination positive et beaucoup d'enfants ont des parents qui ne parlent pas bien français ou n'ont pas les moyens financiers de les aider à passer outre leur dyslexie. Les faire doubler, cela ne les aiderait pas. Il faut peut-être revoir notre système en profondeur", souligne une directrice.

**AU FINAL, IMPOSSIBLE DE CHIFFRER** avec précision l'impact direct sur le taux de réussite des épreuves du CEB, qui était de 93,11 % et 91,18 % en 2015 et 2016. Du côté du cabinet de la ministre de l'éducation Marie-Martine Schyns (CDH), on précise qu'il s'agit surtout pour l'administration de vérifier qu'il n'y ait pas eu d'erreurs d'inattention pénalisant des élèves.

Julien Thomas